



Accueil / Actualités / Collecte des encombrants

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Au sein de notre commune et afin de faciliter la collecte des encombrants, Covaltri s'occupe de la collecte sur rendez-vous.

La collecte s'effectue avec les camions traditionnels et deux équipiers de collecte.

La collecte, à Chamigny, à lieu pendant les mois de : février, mai, août, novembre.

COMMENT PRENDRE RENDEZ-VOUS ?

- 1. Prise de contact par les moyens suivants :
 - Par mail : contact@covaltri77.fr ;
 - Par téléphone : [0.801.902.477](tel:0.801.902.477) ;
 - Sur la plateforme internet : www.covaltri77.fr.
- 2. L'opérateur valide avec vous les déchets à collecter et vous communique une date de rendez-vous.
- 3. Les encombrants sont à déposer sur la voie publique dans la limite de 1m³ par foyer fiscal. Merci de sortir vos déchets la veille au soir du jour qui vous sera communiqué par l'opérateur. La collecte commence à 4h du matin.

OBJETS AUTORISÉS

Les ferrailles, les meubles, les palettes démontées et découpes de bois, les matelas et sommiers, les portes et fenêtres exemptes de vitrage, les jouets en bois et plastique (vélo...) d'un poids inférieur à 25kg et de moins de 2,5 mètres par objet.

POURQUOI TOUS LES ENCOMBRANTS NE SONT PAS ACCEPTÉS ?

La législation a évolué en France suite aux lois Grenelle de l'Environnement 1 et 2. Elles ont permis la création de filières de recyclage spécifique pour certains types de déchets. Une fois la filière de recyclage créée, certains déchets ne sont plus acceptés à la la collecte d'encombrants.

Par ailleurs, la CNAMTS (Caisse Nationale des Travailleurs) dans le cadre de la recommandation R437 instaure des limites à la pénibilité des agents de collecte, et restreint également leur domaine d'intervention. Ainsi, les déchets de plus de 25kg ne peuvent pas être collectés par les équipes de Covaltri.

⚠ **Tout dépôt hors inscription sera considéré comme un dépôt sauvage !**

MAIRIE DE CHAMIGNY

33 rue Roubineau

77260 CHAMIGNY

01 60 22 05 46

Nous contacter

